

SOCIAL D'après une étude, près d'un travailleur sur trois a des horaires fragmentés ou décalés, un LES HORAIRES EN POINTILLÉ, CETTE NOUVELLE

LAURE DE CHARETTE

Ceux qui pensaient avoir des horaires de travail contraignants en terminant le soir sur les coups de 20 h vont presque s'estimer heureux. Selon une étude menée par deux sociologues, Laurent Lesnard et Thibaud de Saint-Pol, publiée récemment par l'Insee, les couples salariés les moins qualifiés et les moins bien payés sont aussi désavantagés dans leurs horaires de travail. Lesquels peuvent être décalés (la nuit), fragmentés (grande pause à midi), changeants (d'une semaine sur l'autre) ou désynchronisés (avec le conjoint).

Conséquences sur les familles

Près d'un actif en emploi sur trois (30 %) subit ces horaires atypiques, soit environ 5,3 millions de personnes. Les plus touchés sont les agents du secteur de la propreté, qui doivent réaliser leurs prestations en dehors des horaires habituels, soit très tôt le matin, soit tard le soir, lorsque les bureaux sont vides. Mais aussi les ouvriers, intérimaires, routiers, serveurs, gardiens ou encore caissiers, souvent appelés à la dernière minute.



IRON-BUSINESS / J.S.P.A.

Les employés du secteur du nettoyage sont presque toujours concernés.

La fragmentation des journées de travail a souvent des conséquences dramatiques, sur la vie de famille notamment. Il suffit d'un conjoint ou parent en décalage pour que la désorganisation s'installe, mais elle est d'autant plus forte lorsque, dans un couple, les deux sont concernés. « Vous savez, on entend souvent les politiques culpabiliser les parents, en les accusant de laisser traîner leurs enfants dans la rue le soir après l'école. Mais ils n'ont pas le choix, ils travaillent pour nourrir la famille ! », souligne Etienne Deschamps, un syndicaliste. Ces travailleurs « invisibles » ou « transparents », selon son expression, sont parfois contraints de « déambuler en ville entre deux temps de travail ». Loin de leur maison, et de leur famille. ■

■ CHIFFRES

Selon l'étude, environ 5 % des 16 millions de salariés travaillent « habituellement » la nuit. Plus d'une personne sur deux à temps partiel (56 %) dit ne pas l'avoir choisi.

« SEULES LES ANCIENNES ONT PU DIRE NON AU TRAVAIL LE SAMEDI »

Virginie Fernandez travaille depuis huit ans au Monoprix de Nantes (Loire-Atlantique), dont cinq passés derrière la caisse. A 33 ans, la jeune femme a obtenu de sa direction l'accord verbal de ne plus avoir de journées coupées en deux (du type 9 h-12 h, puis 15 h-18 h). « A midi, je n'avais pas le temps de rentrer à la maison, raconte cette femme mariée et mère de deux enfants âgés de 5 et 9 ans. J'amenais donc au travail un bouquin ou des papiers administratifs à remplir. »

« Après mon congé parental, j'étais systématiquement de l'après-midi »

Elue (CGT) du personnel, la caissière a aussi obtenu d'alterner dans la semaine les journées à horaires décalés, à savoir 9 h-15 h ou 15 h-21 h. « A mon retour de congé parental, j'étais systématiquement mise de l'après-midi... Désormais, je peux faire faire les devoirs à mon fils, et donner le bain à ma fille le soir. » En revanche, Virginie travaille tous les samedis, comme presque toutes ses collègues. « Seules deux d'entre

elles, qui ont trente ans de boîte, ont pu dire non. Quand elles partiront à la retraite, la direction nous a déjà dit que leurs avantages ne seront pas reconduits. Et, si le magasin venait à ouvrir le dimanche, il est inscrit dans notre contrat de travail que nous ne pourrions pas refuser de travailler. » ■



J.S. EVRARD / 20 MINUTES

Virginie Fernandez, caissière à Nantes.

« LE SOIR, JE N'ENTENDS MÊME PAS MON MARI RENTRER »

Ysa Tariqui a des petits yeux - il n'est pourtant que 11 h du matin. Mais cette mère de quatre filles se lève depuis quinze ans à 4 h 15. « Je sors à 4 h 55, je prends le train de 5 h 11 - il est déjà plein ! -, et j'arrive au travail à 6 h 30. » Cette femme de 40 ans fait le ménage à la Cité des sciences, à Paris. Seulement, après trois heures de travail, sa journée est finie. Elle reprend donc le RER, pour une heure et demie de trajet jusqu'à chez elle, à Cergy-Pontoise. Le tout pour 400 € net par mois. « Parfois, j'ai l'impression de travailler pour rien, mais j'ai besoin de bouger. » Le plus dur, dit-elle, c'est de ne pas partager le petit déjeuner avec ses jeunes enfants. « J'aimerais savoir comment ils s'habillent, se coiffent. Parfois, je rentre et je vois les bols de céréales pleins sur la table. Ils n'ont rien mangé. »

« On se voit le dimanche au petit-déjeuner »

Son mari travaille aussi dans le nettoyage, de 14 h à 22 h, y compris le dimanche. « Le soir, je suis tellement

fatiguée que je ne l'entends même pas rentrer. » Quand se voient-ils, tous les deux ? « Le dimanche, au petit déjeuner. » Cela fait des années qu'elle attend un temps plein continu. En vain. « Ma petite dernière me dit : "Maman, tu travailles beaucoup !" Mais non, ce sont mes horaires qui sont tellement pénibles ! » ■ L. DE C.



S. BORTOLA / 20 MINUTES

Ysa Tariqui, 40 ans, femme de ménage.

phénomène qui touche surtout les plus modestes

INÉGALITÉ SOCIALE

« C'EST UN PROBLÈME LIÉ À LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ »

LAURENT LESNARD

Auteur de l'étude
et de « La Famille désarticulée »
(PUF, septembre 2009).

Les personnes travaillant la nuit ou après la sortie des bureaux, cela a toujours existé, non ?

Oui, dans l'industrie notamment, avec le système des trois-huit. Mais ce qui est nouveau, c'est que les services aussi pratiquent des horaires fragmentés et décalés. Lesquels touchent surtout le bas de l'échelle sociale, et sont le plus souvent imposés. La journée de travail standard, le « nine to five » (9 h-17 h) comme disent les Anglais, se raréfie.

L'explosion des services est-elle seule responsable de cette situation ?

Il faut bien que certains produisent au moment où les autres veulent consommer. Mais le problème est accentué par la flexibilisation du travail. Les employeurs ont désormais tendance à n'avoir recours à leurs salariés que lorsqu'ils sont utiles, lors du pic d'affluence. La dérégulation du temps de travail permet de rationaliser les coûts.

Quelles sont les conséquences de ces horaires compliqués ?

Ils entraînent une forte désynchronisation dans le couple. Chez les cadres, on compte en moyenne une heure de décalage entre les deux conjoints. Chez les salariés peu qualifiés, peu rému-



nérés, c'est de l'ordre de cinq heures. Cela sape le lien familial.

Vivre à contre-courant, cela a un coût ?

A cause de leurs horaires « asociaux », les parents doivent parfois embaucher une nourrice pour les heures où la crèche est fermée. Certains doivent aussi acheter une voiture, faute de transports en plein milieu de la nuit.

Ces mauvaises conditions de vie et de travail sont-elles reconnues ?

Pas vraiment. En fait, chaque famille pense vivre une situation individuelle, dont il faut s'accommoder au jour le jour. Alors que c'est un problème social lié à la transformation de la société, et qui touche des millions de gens. ■

RECUEILLI PAR LAURE DE CHARETTE

■ EXPÉRIENCES

Comme Rennes ou Lyon, la capitale s'est dotée d'un « bureau des temps », chargé d'améliorer le rythme de vie des salariés. Depuis janvier, la Ville de Paris fait intervenir les agents d'entretien la matinée (6 h-11 h 30), au lieu de les faire disparaître à l'arrivée des employés de bureau (6 h-8 h 30), sur deux sites. Le dispositif pourrait être à terme « étendu ». Dans le privé, L'Oréal et Danone ont fait venir pendant trois mois leurs femmes/hommes de ménage en présence des cadres en début de journée, au lieu de la nuit, en Seine-Saint-Denis. Bilan positif : leur travail est mieux reconnu, et les clients plus satisfaits.

CONSOMMATION

LES PRÊTEURS PERDENT LE NORD

Un simple prêt pour un lave-linge, soit entre 1 500 et 2 000 €. Se faisant passer pour des clients, les enquêteurs de l'UFC-Que Choisir de Lille ont formulé cette demande à vingt-deux établissements entre le 15 et le 30 janvier. Et, pour Robert Bréhon, président de l'association lilloise, le résultat est sans appel : « 73 % de ces banques et sociétés d'emprunts nous ont orientés vers un crédit revolving. C'est le plus cher. » Taux d'intérêt à deux chiffres, reconduction tacite du contrat, argent toujours disponible : le revolving a tout pour plaire... au prêteur. Pas à l'emprunteur.

Des prêts qui peuvent mener au surendettement

Car, selon l'UFC, le prêt revolving conduit directement au surendettement. Et en la matière, la région est déjà bien dans le rouge. En 2007, 17 134 cas ont été présentés à la Banque de France.

L'étude de l'UFC le prouve, les Nordistes ne sont pas assez informés. Ainsi, 82 % des établissements interrogés n'ont pas spontanément informé les clients de la durée du prêt, de son coût ou même du taux d'intérêt... « Et neuf fois sur dix, ils ne se sont même pas renseignés sur la situation financière de nos enquêteurs », avance aussi Robert Bréhon. Une proposition de loi pour un crédit plus responsable devait justement être débattue aujourd'hui au Sénat. Elle a été reportée sine die. ■

À LILLE, VINCENT VANTIGHEM

■ MÉTHODE

L'enquête de l'UFC-Que Choisir a été menée à partir d'entretiens réalisés dans quatre banques, neuf établissements spécialisés dans le crédit et neuf grandes surfaces.

PROCÈS

YVAN COLONNA ACCUSE NICOLAS SARKOZY D'AVOIR FAIT « PRESSION »

Yvan Colonna a décidé d'être plus offensif que lors de son premier procès, fin 2007. Hier, le berger corse, jugé en appel pour l'assassinat du préfet Erignac, s'en est pris vigoureusement à Nicolas Sarkozy, au deuxième jour des débats. Interrogé sur sa personnalité, il a accusé le chef de l'Etat d'avoir fait « pression » dans le dossier. En juillet 2003, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, s'était publiquement félicité de l'arrestation de « l'assassin du préfet Erignac ». « La présomption d'innocence n'existe pas pour moi », s'est énervé Yvan Colonna, debout dans son box. La voix forte, il a reproché au président de la République de s'être « engagé à ce que je sois condamné ». « Ici, c'est un procès politique, un procès d'Etat », a-t-il lancé, estimant que « M. Sarkozy s'est invité au banc des parties civiles ».

Une diatribe que le président de la cour d'assises spéciale, Didier Wacogne, a

eu du mal à contenir. « La cour ne subit aucune pression politique », a déclaré le magistrat, rappelant, « une bonne fois pour toutes » que « la cour d'assises, ce n'est pas le président de la République ». Déjà, en 2007, la défense de l'accusé avait fait valoir la dimension politique de l'affaire, en vain. Hier, Yvan Colonna a invité la cour à « un peu plus de combativité » qu'en première instance.

Auparavant, il avait expliqué que les membres de sa famille ne viendraient pas déposer pour l'interrogatoire de personnalité. « C'est moi qui le leur ai demandé », a-t-il précisé, estimant « un peu hypocrite de faire venir ma famille dire du bien de moi alors que ça ne sert à rien [...] ». La question n'est pas de savoir si je suis un bon époux ou pas, un bon garçon ou pas, ce qui compte, c'est si je suis coupable ou innocent. » La cour a encore cinq semaines pour en décider. ■

BASTIEN BONNEFOUS

Bali, Thaïlande, Singapour, Vietnam...

Envolez-vous à deux à prix d'amour!

A partir de 1074€ vol A/R TTC* pour 2 personnes.

Réservation sur www.singaporeair.fr

Départs possibles de Paris jusqu'au 31 mai 2009

OFFRE ST-VALENTIN
EN VENTE DU 12 AU 17 FÉVRIER



SINGAPORE AIRLINES
A great way to fly
A STAR ALLIANCE MEMBER

*Offre soumise à conditions